



Réunion DISI du 16.06.2011

Déclaration de la CGT

CSI Bordeaux – CSI Poitiers – DI Bordeaux – DI Toulouse

Site CGT – DISI Sud-ouest : <http://www.financespubliques.cgt.fr/331/>

Après avoir fait le tour des 4 ESI, vous nous réunissez aujourd'hui dans une configuration qui préfigure le fonctionnement de la future DISI Sud-Ouest. Ainsi, nos camarades de Poitiers et Toulouse doivent venir à Bordeaux pour vous rencontrer cet après-midi. Que de moyens déployés pour une réunion de 2 à 3 heures ! Cette observation nous permet de vous rappeler notre opposition à la création de ces DISI qui, pour la CGT, ne permettront ni de garantir nos missions, ni de préserver nos emplois, ni d'améliorer le pilotage et le dialogue social au sein des structures informatiques.

Lors de vos déplacements vous vous êtes voulu rassurant. Vous avez écouté mais vous n'avez apporté aucune réponse aux préoccupations des personnels. Sans trop se faire d'illusion nous espérons qu'il n'en sera pas de même aujourd'hui. La Direction Générale travaille depuis plus d'un an sur le Plan Stratégique Informatique de la DGFIP et l'on ne voit toujours rien venir ! La CGT demande depuis plusieurs mois une visibilité sur ce PSI car c'est bien lui qui va fixer le cadre de nos missions et les moyens qui nous seront donnés. Nous vous demandons donc aujourd'hui des informations sur ce PSI.

La CGT vous a exposé dans ses publications ou lors de rencontres les préoccupations et les revendications des personnels des 2 CSI et des 2 DIT de votre DISI. Nous tenons à vous les rappeler aujourd'hui et nous serons attentifs aux réponses que vous apporterez.

CSI de Bordeaux :

Les agents s'interrogent sur leur avenir proche (organisation en GTS/G2A, horaires, astreintes, effectif, répartition des agents en fonction du réaménagement des missions). Sur l'assistance le PUV Part a démarré.

Concernant le SIL, la fusion de deux services (EID et CTR) est prévue au 1er septembre et à ce jour les agents concernés ignorent l'organisation choisie (quel effectif ? quel encadrement ? quelles qualifications ?). Ils ne connaissent pas précisément leurs missions ni leurs futures rémunérations. Ils ignorent si des recrutements et des plans de formation sont prévus.

Sur l'ADO la polyvalence est de plus en plus demandée aux agents. La CGT considère que le service change de missions et qu'il est temps de réfléchir à une organisation équitable des tâches et de s'interroger sur la disparité des primes des agents de ce service. Elle demande une harmonisation par le haut.

CSI de Poitiers :

L'inquiétude est très forte sur le devenir du service RH. Quelles missions resteront au CSI (RH de proximité) et avec quel effectif ?

EIFI : les agents sont inquiets sur l'avenir de la mission. Les NIPSON vont être conservées jusqu'à fin 2012 avec une maintenance garantie d'un an. Mais ensuite ? Nous voulons la certitude que l'EIFI ne fermera pas même si le centre de Meyzieu monte en charge. Dans ce service comme ailleurs, la perte d'emplois, due aux départs à la retraite, aux promotions ou aux mutations, non remplacés, implique des conditions de travail difficiles aux agents de ce service, compte-tenu de la charge de travail en hausse. Nous devons garder nos missions avec de vrais moyens : des créations d'emplois.

Au GTS (Gestion Technique des Systèmes) les agents s'inquiètent de voir évoluer le périmètre des astreintes sans que pour autant leurs indemnités, déjà minimales, soient réévaluées.

Par ailleurs quel sera le périmètre du SIL et quelle solution sera trouvée ?

Quelle vue à moyen et long terme sur les missions actuelles ?

Quelle suite apportez vous à la pétition des personnels du début d'année concernant la perte de certains avantages sur les règles de vie quotidienne ?

DI de Toulouse :

Le DI serait destiné à devenir un centre de développement : sur quelles missions, avec quels moyens, quelle formation. Devra t-il continuer à maintenir des applications micros en fin de vie dans des technologies déclarées obsolètes par le SI ? Quel avenir pour le développement de l'application de la redevance ? Les personnels s'interrogent également suite à la fin du service éditique et à la réorganisation de l'exploitation/production. L'idée de regroupement de partitions IBM sur la machine de Tours semble ressortir de différentes réunions à tout niveau. La CGT demande que soit précisé clairement l'orientation du DI. Par ailleurs, quelle localisation et quel pilotage de la CID seront décidés. Quelles garanties sont apportées aux ex-dactylocodeuses affectées au SAU, quand les primes TAI seront versées aux collègues de la CMI détenteur des qualifications ? La CGT demande aussi le remplacement des emplois vacants de la CMI.

Le SAU se voit doté d'un nombre important de personnels (+ de 35) et il est difficile de faire le lien entre cet effectif pléthorique et les missions qui lui seront confiées : super-centre d'assistance ? PUV ?

DI de Bordeaux :

Il est fléché aussi comme DI de développement. Les personnels affectés sur les applications traditionnelles (PSAR, VIR, REP) souhaitent savoir la pérennité de leurs missions. Vont-ils aussi rejoindre le pôle de développement ? A quelle échéance ? Le pôle de développement sera t-il toujours spécialisé dans l'informatique décisionnelle ? Se verra t-il confié suffisamment de projets pour tous les développeurs ? Le service éditique sait aussi que son avenir est en suspens avec le transfert des éditions sur le centre de Meyzieu. Jusqu'à quand ? La mise en place des nouvelles modalités de l'assistance posent problème : comment va être organisé la CID, quel pilotage ? La création de la SIL est aussi problématique avec un seul informaticien du DI rejoignant cette nouvelle structure. Ici aussi, quel pilotage et comment sera organisé le travail ? Enfin, les personnels souhaitent savoir si leur présence dans les locaux de la DRFiP33 est garantie et jusqu'à quand. Aux restructurations qui s'enchaînent ils ne souhaitent pas ajouter un chamboulement géographique.

Dialogue social :

Nous souhaitons enfin aborder le sujet du dialogue social.

En effet, la mise en place d'une instance interrégionale, couvrant Poitiers, Bordeaux et Toulouse, mais également à court/moyen terme l'ensemble des départements des régions Poitou-Charente, Gironde et Midi-Pyrénées lorsque l'assistance sera intégralement rattachée à la DISI, ne va pas sans poser des problèmes d'organisation, puisque cela entraînera de fait des déplacements de la part de certains d'entre nous, que ce soit ici même au siège de la DISI ou dans les différents lieux de travail des agents. C'est d'ailleurs l'une des raisons de notre hostilité à la mise en place des DISI, dans la mesure où la CGT a toujours estimé qu'un dialogue social de qualité doit se faire à « taille humaine », chose difficile voire impossible dans la configuration qui nous est imposée.

C'est pourquoi nous demandons à ce que ce facteur supplémentaire d'éloignement géographique soit pris en compte par la Direction Générale et vous-même lors de l'attribution des droits et moyens de fonctionnement aux organisations syndicales représentatives, afin que les représentants du personnel puissent assurer leur mission correctement. S'il nous est difficile de chiffrer précisément ces besoins aujourd'hui, une première dotation supplémentaire de 100 DAS pour l'année 2011, afin de permettre de couvrir nos déplacements sur les différents établissements de la DISI Sud-Ouest, nous paraît un bon début. De la même façon que des compensations en terme de personnel doivent être prévues afin de compenser les absences plus longues de certains de ces représentants en raison des distances à parcourir – distances dont au passage il faudra tenir compte dans l'attribution de délais de route, dont nous l'espérons vous ne serez pas avare.